Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

**Band:** 92 (2010-2011)

Heft: 2

**Artikel:** Commentaire à la décision de classement de la tourbière des Mosses à

la Rogivue

Autor: Trüb, Jacques / Naceur, Najla

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-284225

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# Commentaire à la décision de classement de la tourbière des Mosses à la Rogivue

par

# Jacques TRÜB¹ et Najla NACEUR²

# Premières descriptions naturalistes de la tourbière

La première description de la tourbière des Mosses à la Rogivue date de 1894 (FRÜH & SCHRÖTER 1904). A l'époque, une grande partie de sa surface avait déjà été exploitée de manière anarchique. Un canal de drainage évacuait l'eau aussi bien vers le nord-est que vers le sud-ouest, mais sa faible profondeur permettait la reconstitution de surfaces très humides avec des tapis de végétation flottante sur les fosses d'exploitation de la tourbe. Il restait des îlots de pins à crochets, et même un beau peuplement de cette espèce au Bois du Dévin. Localement, on trouvait déjà des roselières. La surface de la tourbière fut évaluée à 20 ha, auxquels s'ajoutent 25 ha de bas-marais sous Le Jordil, surtout en direction nord-est. En 1946, LÜDI trouva la tourbière détruite, en pleine exploitation mécanisée ; le niveau d'eau avait été fortement abaissé par un nouveau collecteur de drainage. Les bas-marais situés à l'ouest s'étaient cependant maintenus.

Olivier PACCAUD, instituteur à Maracon et ornithologue avisé, visita régulièrement la région de 1938 au début de 1951. On lui doit de bonnes descriptions de l'avifaune parues dans «Nos Oiseaux» en 1943 et 1953. Il a connu l'époque des grands bouleversements pendant la guerre mondiale, avec l'éradication des arbres et des buissons ainsi que le drainage profond, puis le début de la recolonisation par la végétation sur le terrain asséché. A l'époque, pipit des arbres, fauvette grisette et bruant jaune étaient très abondants; linotte, pie-grièche écorcheur et pouillot fitis nombreux. Dans les prairies nichaient de fortes populations de tariers des prés, d'alouettes des champs et souvent de cailles. Le râle de genêts était présent tant vers la tourbière que près de la Broye, et la pie-grièche grise nichait

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Pro Natura, route du Cyprès 17, CH-1802 Corseaux.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Conservatrice de la nature adjointe, Centre de conservation de la faune et de la nature, Chemin du Marquisat 1, CH-1025 Saint Sulpice.

régulièrement dans les colonies de grives litornes. Deux couples de pipits farlouses avaient été observés dans la tourbière par Olivier MEYLAN en 1935, et d'autres ont été revus en 1947 puis 1950. Le bruant proyer a probablement niché en 1950.

# HISTORIQUE DE LA CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE

Commençons par citer l'extrait suivant de la feuille des avis officiels du mardi 7 octobre 1986, rédigé par le syndic et le secrétaire municipal:

«Les tourbières de la Rogivue sont certainement parmi les plus anciennes du canton. Le «Dictionnaire» de Louis Levade en effet, paru à Lausanne en 1824 mais dont l'élaboration remonte à partir de 1808, précise que «l'on tire de ses environs une tourbe de bonne qualité, dont on commence à faire usage pour le chauffage des appartements à Vevey». La vente de tourbe à Vevey n'a pas laissé de traces dans la «Nouvelle Feuille d'Avis des districts de Vevey, Aigle et Oron»; mais dès 1856, elle entre en concurrence avec la houille d'Oron.

A côté de son usage domestique local traditionnellement généralisé, une première exploitation intensive pour la vente a lieu de 1914 à 1923; la tourbe est aussi vendue aux industries et parmi les clients il y a aussi la chocolaterie de Broc. Malgré une extraction moyenne de 10'000 m³ par an, le résultat financier reste maigre. Le moment de gloire des tourbières arrive avec la seconde guerre mondiale. Sur la base de l'arrêté fédéral du 11 février 1941 – visant à encourager des travaux extraordinaires en vue d'améliorer le ravitaillement du pays en denrées alimentaires et en combustible – un assainissement du marais des Mosses est envisagé. Les travaux (sous la surveillance du syndic Ami Dovat) dureront de mai 1941 à octobre 1943. Le «Plan des travaux exécutés», établi en novembre 1947 signale des exploitations de tourbe sur trois emplacements différents; mais par rapport à l'extraction sur une surface de 2.2 ha d'avant 1939, celle effectuée de 1943 à 1946 a touché 6.5. ha et a enregistré un total de 110'130 m<sup>3</sup> de tourbe extraite, vendue au prix de gros de Fr. 1.80 le m<sup>3</sup>, mesurés sur le terrain avant l'extraction. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les surfaces drainées sont mises à culture, après l'extraction de la tourbe résiduelle. Effectuée toujours par des privés et limitée, depuis des années, à la production de tourbe à l'usage de maraîchers veveysans, l'exploitation cesse définitivement en 1970. En 1973, la quasi-totalité de ce qui restait de marais et de tourbière – c'est-à-dire 25 ha environ – est acquise par la Ligue suisse pour la protection de la nature et transformée en réserve naturelle».

Grâce à l'initiative de Jean Zeugin, Pro Natura put acquérir en 1973 la partie appartenant à la commune de La Rogivue et en 1974 celle de la commune de Semsales, soit environ 25 ha en tout. En 2002, l'Etat de Vaud acheta encore la partie située au nord de la route du Jordil, soit environ 6 ha.

#### TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION

Devant l'envahissement rapide par les arbres et les buissons, des travaux de débroussaillage furent entrepris. Il apparut rapidement qu'ils étaient illusoires tant que l'on n'arriverait







Etang du Dévin après les travaux de curage

pas à rétablir un niveau d'eau suffisant. C'est ainsi qu'en 1983, le collecteur principal drainant toute la région fut remplacé par une conduite étanche sur une longueur de 40 m, ce qui permit la remise en eau du marais situé entre le chemin transversal et la route du Jordil. Le niveau de l'étang du Dévin fut relevé en 1988 par la pose d'une bâche sur son exutoire. Restait le problème de toute la surface située au sud du chemin transversal, qui s'asséchait complètement en été sous l'effet de drainage du collecteur principal. Les tuyaux de terre cuite d'origine, disjoints et cassés, furent remplacés en 2006 par 240 m de conduite étanche. L'expérience montra cependant que ce n'était pas suffisant, car les derniers 25 m qui n'avaient pas été refaits, juste avant le passage sous la moraine, étaient eux aussi en très mauvais état. Cette situation fut corrigée en 2009, si bien que le niveau d'eau de toute cette partie peut désormais aussi être contrôlé. La situation prévalant avant 1943 a donc été rétablie.

Les dépressions laissées par l'extraction de la tourbe étaient idéales pour le dépôt de déchets de toute sorte, ce dont les voisins ne se privèrent pas. L'ancienne décharge communale de Semsales a été évacuée par la Conservation de la nature en 2002; celle du Jordil fut évacuée en 2007 et 2008 avec l'aide de bénévoles de la société KPMG. Les anciens déchets provenant du village de La Rogivue étaient beaucoup plus importants. Après une analyse effectuée par le SESA (Service des eaux, sols et assainissements), il fut décidé de l'évacuer en été 2010 sous la responsabilité de la commune de Maracon. C'est ainsi qu'environ 500 m³ de ferraille, bouteilles, plastique et autres détritus mélangés à de la tourbe purent être excavés et transportés dans une décharge bio-active. Le coût total des travaux, y compris l'amélioration du chemin d'accès, s'est élevé à environ Fr. 140'000.-, couverts à raison de 80 % chacun pour moitié par le Canton et la Confédération; le solde a été pris en charge par la commune de Maracon et la Conservation de la nature.

# L'ÉTAT ACTUEL

L'histoire de la tourbière et de son exploitation explique assez bien la nature des milieux que l'on y trouve actuellement, encore que ceux-ci puissent évoluer assez rapidement:

- Les forêts: elles croissent sur les surfaces drainées, c'est-à-dire celles situées autour de la cuvette occupée par les marais. Le pin à crochet a totalement disparu; les bouleaux ont colonisé rapidement les surfaces dénudées après l'exploitation de la tourbe, mais ils cèdent ensuite la place à des essences supportant mieux la pénombre, comme l'épicéa, le hêtre et le frêne. En lisière croissent des chênes majestueux. Deux espèces de lycopodes tapissent les clairières: Lycopodium clavatum et Lycopodium annotinum.
- Les arbustes et les buissons : bourdaine, sureaux rouge et noir, saules et sorbier occupent de grandes surfaces, offrant des sites de nidification et d'alimentation très appréciés par de nombreux oiseaux.
- Les landes: certaines parties sèches de la tourbière sont maintenues ouvertes par débroussaillage, ce qui permet le développement de la callune, de la myrtille, de l'airelle rouge et de celle des marais.
- Les hauts-marais: partout où le niveau et la qualité de l'eau sont suffisants, on constate une régénération de la tourbière avec des sphaignes et les plantes caractéristiques qui les accompagnent: andromède, canneberge et drosera à feuilles rondes.

- Les prairies extensives: fauchées après le 1<sup>er</sup> juillet et ne recevant pas d'engrais, elles forment les zones tampon de la tourbière.
- Les prairies humides: il en existe plusieurs types, fauchés en automne comme prés à litière. C'est notamment le biotope des azurés des marais *Maculinea teleius* et *M. nausithous*, qui y forment de belles populations liées à la sanguisorbe.
- Les bas-marais: ceux d'origine ont été réduits à de petites surfaces, situées sur territoire fribourgeois; leur flore est remarquable, avec de nombreuses orchidées, des grassettes et des linaigrettes par exemple. D'autres sont en voie de reconstitution.
- Les marais: les zones inondées en voie d'atterrissement sont le domaine typique du trèfle d'eau et du comaret, avec une tendance au développement des saules. Par endroits, on trouve des roselières ainsi que des groupes de massettes.
- Les étangs: la suppression du drainage a permis l'apparition de surfaces d'eau libre, qui sont malheureusement en régression suite au comblement dû à l'accumulation de végétation. D'autres mares plus petites ont été creusées pour favoriser les libellules.

La variété de milieux naturels est donc considérable, mais son maintien implique un effort d'entretien très important. Des bénévoles de Pro Natura consacrent chaque année des centaines d'heures à des travaux de fauche, de débroussaillage, de taille des lisières et d'abattage d'arbres.

Il est impossible de présenter dans le cadre de ce commentaire toutes les espèces végétales et animales peuplant la réserve naturelle. Nous allons néanmoins essayer de donner un aperçu de la faune.

On peut observer assez aisément le chevreuil et le lièvre. Chez les carnivores, on trouve la martre, l'hermine, le putois, le blaireau et le renard. Les forêts sont habitées par l'écureuil, le loir et le muscardin, qui utilisent souvent des nichoirs à mésanges. Mulots, campagnols et plusieurs espèces de musaraignes sont aussi présents.

La création d'étangs a permis l'installation d'oiseaux d'eau; plusieurs couples de grèbes castagneux, de foulques, de poules d'eau, de râles d'eau et de canards colverts nichent chaque année. Dans les roseaux, les rousserolles effarvattes et verderolles servent parfois d'hôtes au coucou. Des hérons cendrés construisent leur nid sur des épicéas, tout comme les buses. Le milan royal, le faucon hobereau, l'autour et l'épervier nichent dans les environs. Les sous-bois, les lisières et les haies servent de logis aux fauvettes à tête noire et à celle des jardins, au pouillot véloce, au rougegorge et au troglodyte. Le pic épeiche et son cousin l'épeichette creusent des cavités dans les arbres, qui servent ensuite aux sittelles et à diverses espèces de mésanges.

Parmi les espèces nicheuses citées par O. PaccauD, ce sont surtout celles fréquentant les prairies qui ont disparu: caille, alouette des champs, tarier des prés, pipit des arbres. La piegrièche grise s'est éteinte en Suisse, et le râle de genêts n'y survit qu'avec quelques couples. La linotte a probablement été victime des herbicides la privant de nourriture, alors que pour la fauvette grisette, les conditions d'hivernage en Afrique seraient en cause. Il nous reste heureusement quelques bruants jaunes et, de temps en temps, une pie-grièche écorcheur. Les travaux d'entretien ont rétabli des milieux très favorables pour plusieurs espèces, comme le pipit des arbres, le farlouse ou même la bécassine des marais. Mais leur population en déclin d'une manière générale ne leur permet guère de recoloniser de nouveaux sites.

L'apparition de nouveaux étangs a bien profité aux amphibiens, qui avaient heureusement

survécu à la période de disette de 1943 à 1983. Le goudronnage de la route du Jordil a malheureusement entraîné une forte mortalité lors de la migration printanière. Depuis 1998, des barrières d'interception sont posées chaque année par la Conservation de la faune. Ces travaux sont sous la responsabilité d'Alain Maibach, avec l'aide de la Protection civile d'Oron, qui les mettent en place 200 m le long de la route entre Maracon et Semsales et 200 m en bordure de la route traversant la tourbière. Le nombre total annuel d'animaux ainsi récupérés varie de 6'000 à 12'000 environ, en majorité des grenouilles rousses, mais aussi quelques grenouilles vertes, des crapauds communs, des tritons alpestres et des tritons lobés. Le projet d'installation de barrages fixes avec passages sous la route est bien avancé, et une première réalisation est prévue en 2011.

Un inventaire des Odonates, établi sur mandat de la Conservation de la faune et de Pro Natura, a été publié par Alain MAIBACH (2007) et des aménagements de biotopes appropriés pour les 26 espèces trouvées dans la réserve naturelle ont été réalisées en 2009. D'autres travaux ont été consacrés aux Syrphides. Lépidoptères et Orthoptères ont fait l'objet de relevés non exhaustifs. Il reste beaucoup de recherches à faire dans le domaine des invertébrés.

# HISTORIQUE DE LA DÉCISION DE CLASSEMENT

En 1987, la Commune de la Rogivue (aujourd'hui fusionnée avec la Commune de Maracon) a élaboré un plan général d'affectation (PGA) et l'a soumis à enquête publique. Ce PGA prévoyait d'affecter les parcelles n°64 et 65 jouxtant la tourbière à son angle nord-est, en zone intermédiaire. La Ligue suisse pour la protection de la nature a fait opposition à cette affectation et demandé le maintien des deux parcelles litigieuses en zone agricole, sur une largeur d'au moins 50 m en bordure de la tourbière.

En réponse à cette opposition, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a décidé, lors de sa séance du 18 juillet 1990:

- d'approuver partiellement le PGA et de suspendre l'approbation du secteur de la zone intermédiaire sur les parcelles  $n^\circ$  64 et 65;
- de charger la section Protection de la nature du Service des eaux et de la protection de l'environnement (aujourd'hui Conservation de la nature du Service des forêts, de la faune et de la nature) d'élaborer un arrêté de classement de la tourbière, prévoyant une zone tampon protégée autour de la réserve naturelle.

Cette protection n'aboutira que vingt ans plus tard!

#### PLAN DE PROTECTION ET DE GESTION

En parallèle aux événements décrits plus haut, la tourbière des Mosses a été inscrite à l'inventaire des hauts-marais d'importance nationale (objet n°60), à l'inventaire des basmarais d'importance nationale (objet n°1400) puis à l'inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN VD 286). Ces différents inventaires sont régis par des ordonnances fédérales qui précisent chacune que le canton doit délimiter avec précision les objets figurant à l'inventaire et prendre l'avis des propriétaires et des exploitants. Le

canton doit également mettre en œuvre les mesures concrètes de protection et veiller à ce que l'affectation du sol soit conforme aux buts de protection fixés par ces ordonnances. Dans ce contexte, la Conservation de la nature a établi un plan de protection et de gestion de la tourbière (CLOT 1994) ainsi qu'une étude agronomique sur l'utilisation des zones tampon. Aujourd'hui, le plan de protection et de gestion est en application et des contrats pour des prestations écologiques particulières en agriculture ont été signés avec les agriculteurs. Des contrats similaires ont été établis côté fribourgeois, par le Bureau de protection de la nature du canton de Fribourg. La Conservation de la nature a ensuite établi un projet de décision de classement, comportant un plan et un règlement de protection de la tourbière. Ces documents délimitent les zones protégées de marais et les zones agricoles protégées. Ils fixent les principes de protection générale et définissent les modalités de gestion des différentes zones.

# LE COLLECTEUR PRINCIPAL, FACTEUR DE BLOCAGE

A l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle, un collecteur souterrain, appelé dans la suite du texte «collecteur principal», traverse l'intégralité du site protégé et rejoint finalement un affluent de la Broye au sud-est. Ce collecteur, de 280 m de longueur et atteignant par endroit 8 m de profondeur, a été posé lorsque l'exploitation de la tourbe s'est intensifiée dans les années 1940, nécessitant d'importants travaux de drainage. D'autres collecteurs et des drains ont également été posés, sur une surface totale de 11.5 ha. Ce collecteur sert aujourd'hui à évacuer les eaux de drainage des champs situés à l'amont de la tourbière ainsi que des eaux de ruissellement des versants. Le dernier tronçon du collecteur principal à l'intérieur de la réserve a été pendant longtemps dans un état de délabrement avancé, ce qui suscitait l'inquiétude des autorités communales et des riverains qui craignaient que son effondrement définitif ou son obstruction totale n'aient de graves conséquences sur l'évacuation de l'eau et son écoulement. La plus grande partie de ce collecteur est située sur la parcelle N°587, propriété de Pro Natura Suisse. La responsabilité d'entretien de ce collecteur a été pendant de nombreuses années le facteur de blocage entre les autorités municipales et les protecteurs de la nature.

En 2007, la Conservation de la nature a fait procéder à une analyse juridique concernant la propriété du collecteur sur la parcelle N°587. Il en est ressorti qu'étant donné qu'aucun syndicat d'amélioration foncière n'avait été constitué au sens de la Loi sur les améliorations foncières, et en l'absence de convention passée entre les propriétaires des parcelles, le propriétaire de la parcelle N° 587 était aussi propriétaire de l'ouvrage dans les limites de sa parcelle et la responsabilité d'entretien lui en incombait. Cet avis de droit a été soumis à Pro Natura Suisse et à Pro Natura Vaud qui en ont accepté les conclusions. L'association a également fait valoir, à juste titre d'ailleurs, qu'il en ira de même pour tous les autres propriétaires pour lesquels aucune servitude n'a été signée.

L'article 10 du règlement de la décision de classement a alors été adapté comme suit: «Art 10: Surveillance et entretien

(...)

La surveillance et l'entretien des collecteurs incombent aux propriétaires des biensfonds concernés.» Encore faut-il préciser qu'il y a un intérêt majeur à ce que ce collecteur soit fonctionnel et soigneusement entretenu car il sert précisément à évacuer des eaux agricoles chargées en éléments nutritifs qui porteraient gravement atteinte au site protégé si elles s'y déversaient.

En 2006, d'importants travaux de réfection de ce collecteur ont été exécutés, mettant un terme à un long processus de négociation avec les autorités municipales. Plus rien ne s'opposait alors à réactiver la procédure de classement de la tourbière, entamée en 1990 déjà.

# MISE À L'ENQUÊTE DE LA DÉCISION DE CLASSEMENT

La décision de classement de la tourbière des Mosses, a été mise à l'enquête publique du 22 août 2008 au 22 septembre 2008 et a fait l'objet d'une opposition émanant de la Commune de Saint-Martin (FR). Les autorités communales demandaient que garantie leur soit donnée, sous forme d'une inscription au registre foncier, pour que leurs eaux claires puissent continuer à se déverser dans le collecteur principal. Elles relayaient également les plaintes de certains agriculteurs exploitant des parcelles situées en amont du marais, opposés à mettre en place des zones tampon d'une largeur suffisante, estimant que l'eutrophisation de la végétation marécageuse constatée due à la mauvaise qualité des eaux qui aboutissaient dans le marais n'étaient pas de leur fait mais de drainages agricoles encore plus en amont de leurs terrains. Un terrain d'entente a finalement été trouvé après plusieurs mois de négociations. Une convention a été signée entre la Commune de Saint-Martin (FR) et la Conservation de la nature. Cette convention stipule tout d'abord que l'écoulement des eaux de drainage des champs situés à l'amont de la tourbière, des eaux de ruissellement ainsi que des eaux claires provenant du hameau du Jordil à travers le collecteur principal est autorisé.

La convention stipule également que la Conservation de la nature s'engage à mettre en place une surveillance de la qualité chimique de l'eau ainsi qu'un suivi botanique de la végétation du marais. Enfin, selon les résultats de ces études, les exploitants agricoles s'engagent à leur tour à mettre en place une zone tampon d'une largeur suffisante sur les parcelles N°298, 296 et 295. Les travaux de suivi scientifique ont été mis en place et devront s'achever dans le courant de l'été 2011. Suite à cet accord, la commune de Saint-Martin (FR) a retiré son opposition le 22 septembre 2009 et la décision de classement a finalement été approuvée le 6 janvier 2010.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

ADAM P., 1989. Plan de gestion de la réserve naturelle des Mosses, La Rogivue. Travail de diplôme EPFL.

BURNAND J.-D., 1979. Carte de la végétation de la tourbière et notes explicatives. Mandat Pro Natura. CARRON G., 2001. L'Azuré de la sanguisorbe. Conservation des papillons en Suisse.

COF (Cercle ornithologique de Fribourg), 2001. Oiseaux de la tourbière des Mosses à La Rogivue. *Tichodrome* 16: 17-20.

CLOT F., 1994. Plan de protection et de gestion. Mandat de la Conservation de la nature du canton de Vaud (CCFN).

CLOT F., 2000. Compléments au plan de protection et de gestion. Mandat CCFN.

FRÜH J. & SCHRÖTER C., 1904. Die Moore der Schweiz. Beitrage zur Geologie der Schweiz Geotechnische Serie 3: 692-695.

GAILLARD M.-J., 1981. Etude palynologique du moyen-pays romand. Thèse UNIL.

JOURDAIN M. & PRADERVAND J.-N., 2004. Analyse des données d'une station de baguement. Travail de maturité, Gymnase de Burier.

LÜDI W., 1946. Moor von Rogivue. Moore der Schweiz. Bund für Naturschutz.

MAIBACH A., 2010. Tourbière des Mosses de La Rogivue (IBN VD 286). Suivi des migrations de batraciens en et analyse des populations depuis 1999. Mandat de la Conservation de la nature du canton de Vaud (CCFN).

MAIBACH A., 2007. Inventaire des populations d'odonates (libellules) 2006-2007; bilan des données 1976-2005; analyse de l'évolution des populations et conséquences sur la gestion du site.

MAIBACH A. & GOELDLIN DE TIEFENAU P., 1991. *Platycheirus perpallidus* Verall (Diptera, Syrphidae) nouveau pour la faune de Suisse: morphologie des stades immatures et description du cycle de développement. *Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles* 80: 341-356.

MAIBACH A., GOELDLIN DE TIEFENAU P., DIRICKX H.-G., 1992. Liste faunistique des Syrphidae de Suisse (Diptera). *Miscellanea Faunistica Helvetiae* 1: 1-51

MARIC, 2001. Rapport de l'étude hydrologique. Mandat SFFN.

PACCAUD O., 1943. A la tourbière de La Rogivue. Nos Oiseaux 167: 233-236

PACCAUD O., 1953. Caractères de l'avifaune en Haute-Broye. Nos Oiseaux 228: 61-72

Pro Natura, 2009. Une tourbière vivante et multicolore. Dépliant pour le public.

ROULIN A., 1996. La forme fouisseuse du Campagnol terrestre, proie dominante du Hibou moyen-duc. *Nos Oiseaux* 43: 289-294

Savoy M., 2010. L'intervention humaine en milieu naturel: le cas de la tourbière des Mosses à La Rogivue. Travail de maturité 2010, gymnase cantonal du Bugnon.

STEINMANN B., 2003. La tourbière de La Rogivue. Mémoire pour CFC de paysagiste.

TRÜB J., 1992. Les oiseaux nicheurs de la tourbière de La Rogivue. Nos Oiseaux 41: 337-346

TRÜB J., 2008. La réserve naturelle de La Rogivue à Maracon. La nature vaudoise 125: 5-9

Trüb J., 2009. Oiseaux bagués à La Rogivue de 1974 à 2008. Rapport adressé à la Station ornithologique suisse de Sempach.

TRUNZ V., 2005. Rapaces diurnes et nocturnes de la tourbière des Mosses. Travail de maturité, Collège du Sud, Bulle.

WEYENETH M., 1989. Regards vers le passé. Bulletin de l'Association Vaudoise de Tourisme Pédestre: 18-22.